

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine

Exercice 2022



Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE D'EAU POTABLE	4
1 – Présentation du service	4
2 – Le mode de gestion du service	4
3 – Le territoire desservi et les ventes extérieures.....	5
4 – Estimation de la population desservie (D101.1).....	6
5 – Le nombre d’abonnés	6
6 – L’eau brute	7
6.1 – Prélèvement sur la ressource en eau	7
6.2 – Achat d’eau brute	7
7 – L’eau traitée.....	8
7.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2021	8
7.2 – La production	8
7.3 – Achat d’eau traitée.....	9
7.4 – Les volumes d’eau potable vendus en 2021	9
7.5 – Les autres volumes	11
7.6 – Le volume consommé autorisé.....	11
7.7 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement).....	11
8 – Les consommations d’énergie du service.....	11
9 – Les interventions sur le réseau d’eau potable.....	12
 LA TARIFICATION DE L’EAU & LES RECETTES DU SERVICE.....	 14
1 – Les modalités de tarification	14
2 – Facture d’eau type (D102.0).....	15
3 – La facturation	15
4 – Les factures émises.....	16
5 – Les recettes	16
 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	 17
1 – La qualité de l’eau (P101.1 et P102.1)	17
2 – L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B).....	18
3 – Les indicateurs de performance du réseau.....	19
3.1 – Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	19
3.2 – Le rendement primaire du réseau	19
3.3 – L’indice linéaire de consommation	20

3.4 – L’indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.5 – L’indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	21
3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	22
3.7 – Indice d’avancement de la protection des ressources en eau (P108.3).....	22
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	24
1 – Les branchements plombs	24
2 – Les montants financiers	24
3 – Etat de la dette du service.....	24
4 – Amortissements	24
5 – Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager, les performances environnementales du service	25
ACTIONS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L’EAU	26
1 – Les restes à recouvrer	26
2 – Les abandons de créances (P109.0).....	26
PRESTATION DE SERVICE DE CONTRÔLE DE POTEAU INCENDIE	27
1 – Présentation de la prestation.....	27
2 – Les contrôles réalisés en 2022.....	27
2.1 – Le contrôle débit-pression	27
2.2 – La réception de contrôle de poteau incendie	27
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS.....	28

PRÉSENTATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

1 – Présentation du service

- ❖ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine a été créé en 2002 dans le but de pallier aux problèmes de qualité et de quantité d'eau des ressources communales.
Le choix a été de regrouper les communes et les alimenter en eau avec une source unique, la source de Froidefontaine.
- ❖ Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable. Le syndicat étant en intégralité sur le territoire de la CCPSB, une convention de délégation a été signée afin qu'il puisse perdurer et continuer la gestion de l'eau potable sur son périmètre aussi bien les investissements que l'exploitation du service.
- ❖ Le syndicat est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).
- ❖ Le service est géré au niveau intercommunal.
- ❖ Les compétences liées au service :
 - La production d'eau potable
 - La protection de l'ouvrage de prélèvement
 - Le traitement
 - Le transfert
 - Le stockage
 - La distribution

Autres compétences du service : Les travaux de raccordement, les interventions auprès d'autres communes, prestation de service de contrôle de poteau incendie.

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	En cours
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	OUI

2 – Le mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec une prestation de service pour les stations de pompage et de traitement.

Prestataire	GAZ & EAUX
Contrat	15 mars 2019 au 14 mars 2024

3 – Le territoire desservi et les ventes extérieures

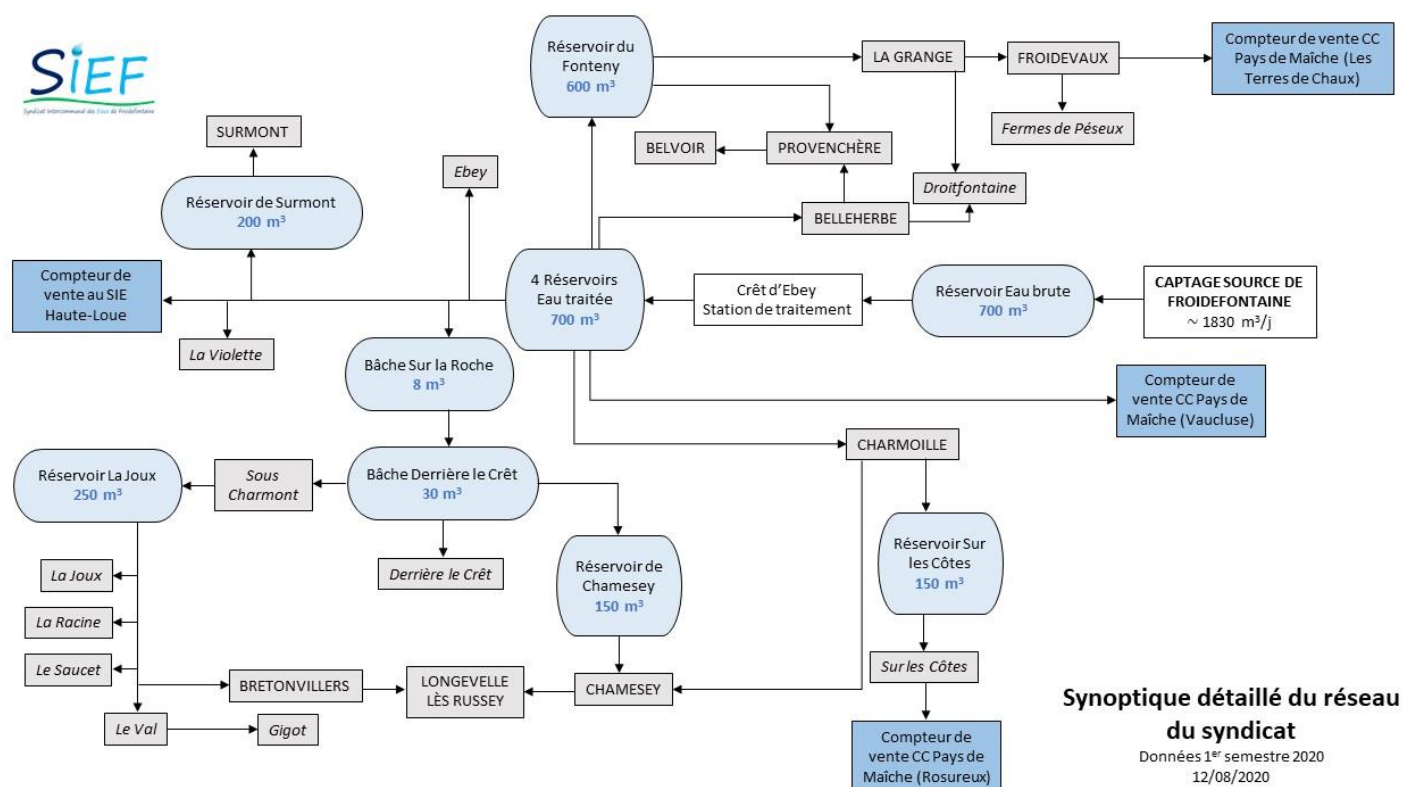
En 2022, le syndicat regroupe 10 communes : Belleherbe, Belvoir, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Froidevaux, La Grange, Longeville lès Russey, Provenchère et Surmont.

Il y a une vente en gros avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Le regard de comptage se trouve en limite des deux syndicats. La canalisation permet d'alimenter le réservoir de Laviron.

À la suite du retrait des communes de Terres de Chaux et Vaucluse, le syndicat vend de l'eau en gros à la Communauté de Communes du Pays de Maïche. Il y a trois points de livraison :

- Alimentation Vaucluse : sortie de Belleherbe
- Alimentation Les Terres de Chaux : hameau Neuve-Maison, limite communale entre Froidevaux et Les Terres de Chaux
- Alimentation Rosureux : limite communale entre Charmoille et Rosureux.

Une convention de vente en gros a été signée fin 2019.



4 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité d'une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle il est raccordé.

Le SIE de Froidefontaine dessert **1 978 habitants** (au 31 décembre 2022).

5 – Le nombre d'abonnés

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du SIE de Froidefontaine.

Le syndicat comprend **1 084 d'abonnés** (au 31 décembre 2022).

Commune	Nombre d'abonné
Belleherbe	336
Belvoir	65
Bretonvillers	176
Chamesey	75
Charmoille	170
Froidevaux	49
La Grange	49
Longeville lès Russey	24
Provenchère	72
Surmont	68

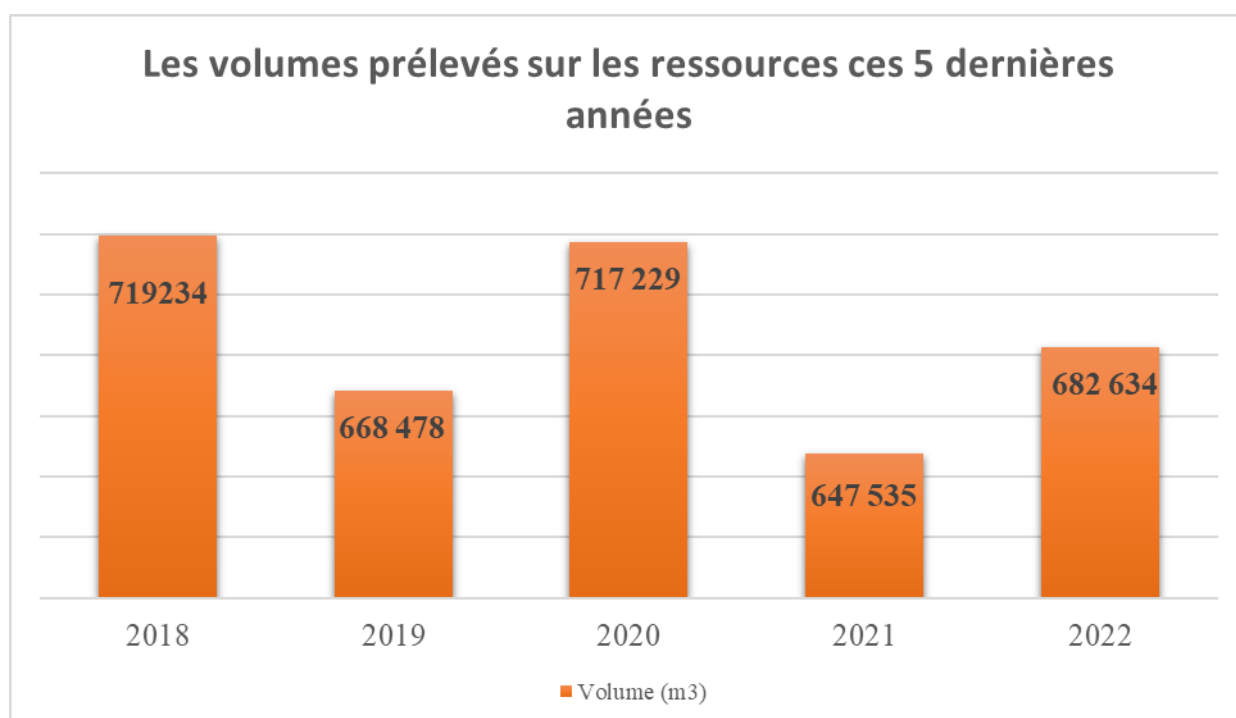
- ❖ La densité linéaire d'abonné correspond au nombre d'abonnés par kilomètre de réseau est de **9,68 abonnés/km**
- ❖ Le nombre d'habitant par abonné correspond à la population desservie rapportée au nombre d'abonnés.
En 2022, il y a **1,82 habitants/abonné**.
- ❖ En 2022, la consommation moyenne par abonné est de **192 m³/abonné**. (Comprenant les gros consommateurs)

6 – L'eau brute

6.1 – Prélèvement sur la ressource en eau

Le SIE de Froidefontaine a prélevé **682 634 m³** pour l'exercice 2022.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débit nominal	Volume prélevé en 2020	Volume prélevé en 2021	Volume prélevé en 2022
Source de Froidefontaine Vaucluse	Eau souterraine	1 095 000 m ³	705 539 m ³	647 535 m ³	682 634 m ³
Source de la Combe Belvoir	Eau souterraine	-	11 690 m ³	0 m ³	0 m ³
TOTAL	-	-	717 229 m³	647 535 m³	682 634 m³



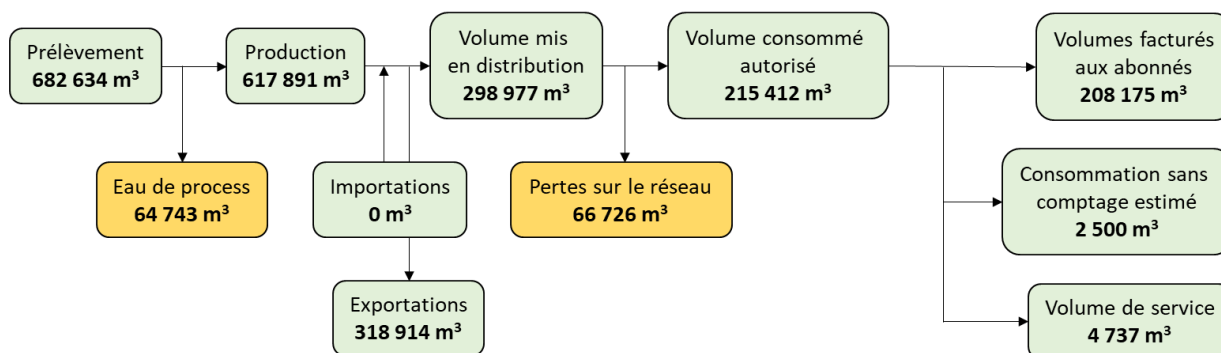
6.2 – Achat d'eau brute

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2022.

7 – L'eau traitée

7.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

Cycle de l'eau du SIE de Froidefontaine



7.2 – La production

L'eau provenant de la source de Froidefontaine est traitée par ultrafiltration. Le rendement annuel de la station d'ultrafiltration pour l'année 2022 est à **90,81 %**. Ce rendement n'est pas optimal du fait de la mise en service de la nouvelle usine au début de l'année 2022. De plus, un travail est encore en cours sur l'analyseur UV en entrée de station. Cet appareil permet de définir « l'état » de l'eau brute qui arrive à la station de traitement. Selon la valeur, le type de filtration ne sera pas le même. Plus l'eau a un UV élevé et plus nous allons devoir laver les membranes et générer des pertes de volumes en rétrolavage.

En 2022, un grand changement a eu lieu sur la désinfection au niveau du réseau de distribution. Le traitement au bioxyde de chlore a été remplacé par une injection de chlore gazeux au départ du réseau. Afin de garantir un traitement de l'eau sur l'ensemble des 112 km de réseau, des postes intermédiaires de traitement ont été installés :

- Réservoir de Surmont : injection de javel
- Réservoir du Fonteny (La Grange) : injection de chlore gazeux
- Réservoir de La Joux (Bretonvillers) : injection de javel
- Réservoir sur les Côtes (Charmoille) : injection de javel
- Réservoir de Chamesey : injection de javel

Volumes produits

	2020	2021	2022
Source de Froidefontaine	639 652 m ³	586 479 m ³	617 891 m ³
Source de la Combe	11 690 m ³	0 m ³	0 m ³
TOTAL	651 342 m³	586 479 m³	617 891 m³

7.3 – Achat d'eau traitée

Le SIE de Froidefontaine n'achète pas d'eau traitée à d'autres services.

7.4 – Les volumes d'eau potable vendus en 2022

Volumes vendus aux abonnés

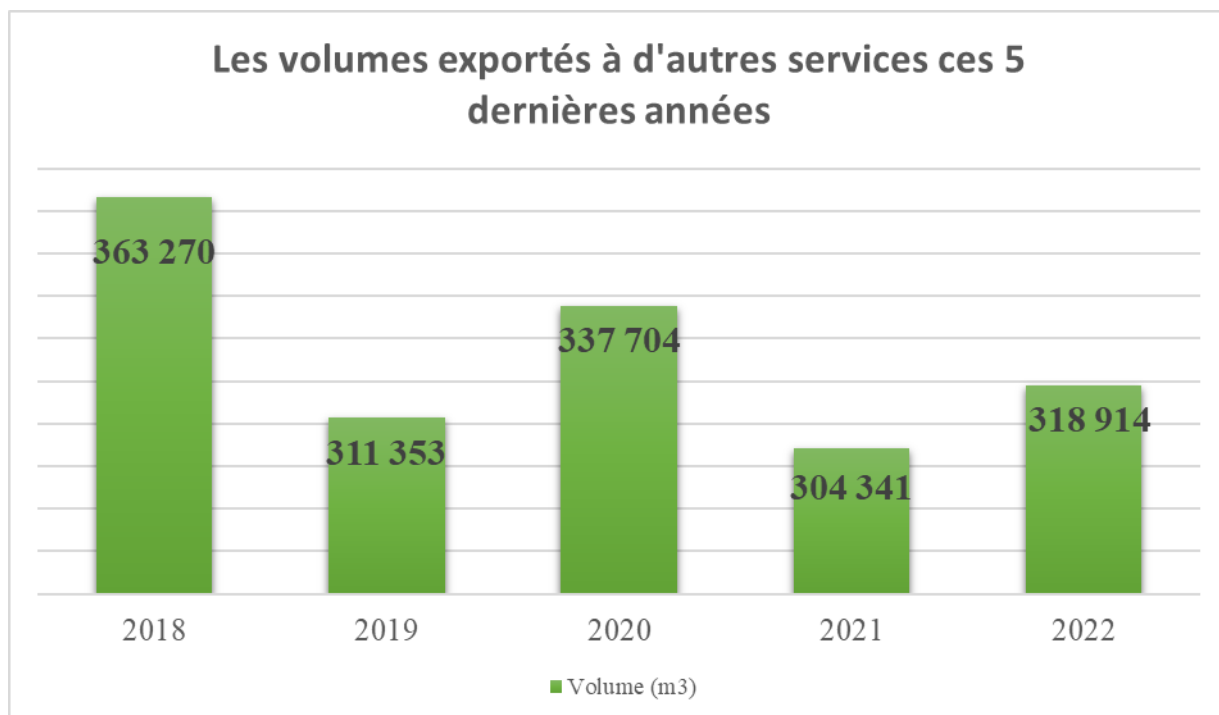
2019	2020	2021	2022
194 760 m³	205 164 m³	200 391 m³	208 175 m³

	2021	2022
Abonnés domestiques ¹	83 891 m³	85 782 m³
Abonnés non domestiques	116 500 m³	122 393 m³

¹ Les abonnés domestiques est assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement

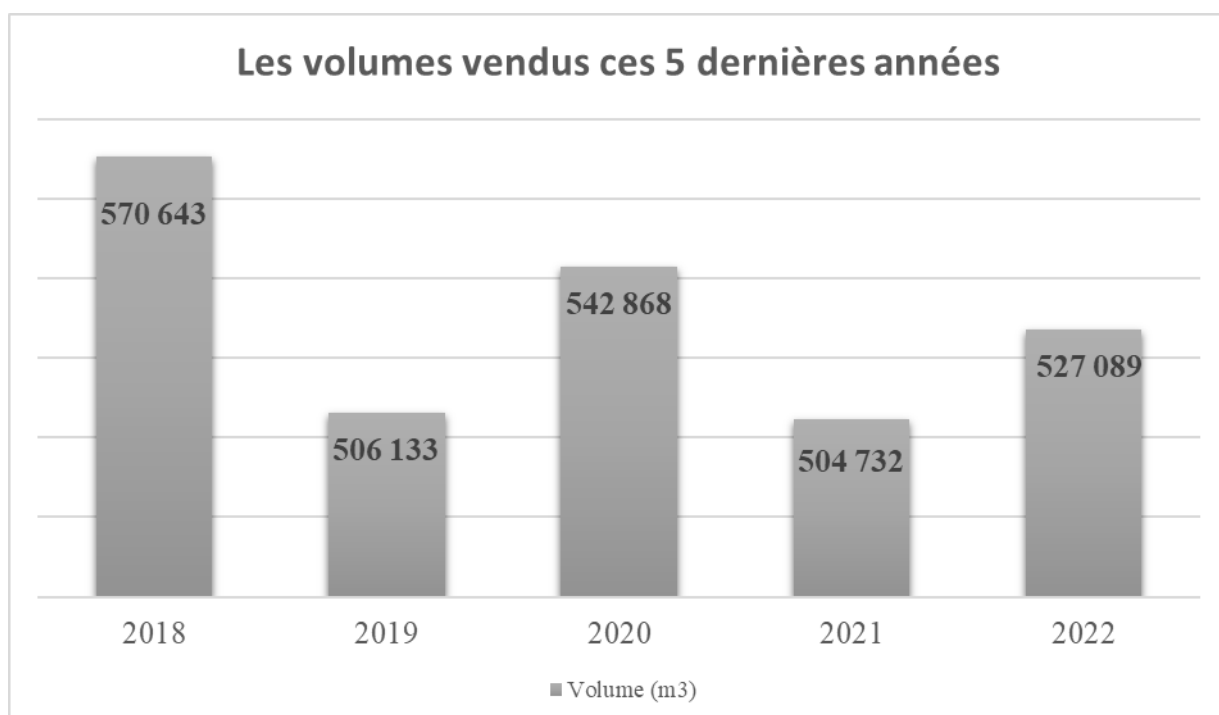
Volumes exportés

Acheteurs	2021	2022
Syndicat des Eaux de la Haute-Loue	269 408 m ³	280 340 m ³
Communauté de Communes du Pays de Maïche	34 823 m ³	38 315 m ³
Commune de Vellerot lès Belvoir	-	248 m ³
Privés	110 m ³	11 m ³
TOTAL	304 341 m³	318 914 m³



Volumes totaux vendus

2019	2020	2021	2022
506 133 m³	542 868 m³	504 732 m³	527 089 m³



7.5 – Les autres volumes

Autres volumes

	2020	2021	2022
Volume de consommation sans comptage	2 500 m³	2 500 m³	2 500 m³
Volume de service	50 m³	10 872 m³	4 737 m³
Volume dégrévé	-	-	705 m³

Le compteur de volume de service est relevé depuis début 2021, ce qui a permis de quantifier au plus juste les volumes de service utilisés pour le fonctionnement de l'usine de traitement.

7.6 – Le volume consommé autorisé

2020	2021	2022
207 714 m³	213 763 m³	215 412 m³

7.7 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire de réseau de canalisation du service d'eau potable est de **112 kilomètres** au 31 décembre 2022.

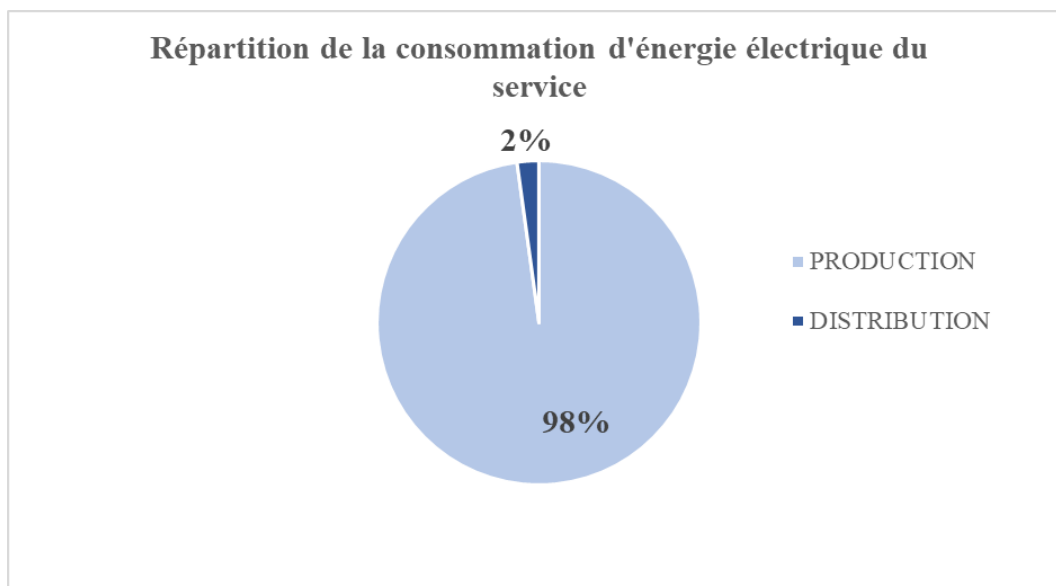
8 – Les consommations d'énergie du service

Le service possède 8 points de livraison d'électricité en 2022.

Contrat (kVA)	Nombre de contrat
3	4
6	1
24	1
> 36	2

PRODUCTION		DISTRIBUTION	
Consommation	Coût	Consommation	Coût
1 471 142 kWh	126 146,29 € HTVA	32 724 kWh	4 421,49 € HTVA

Soit une consommation totale de **1 503 866 kWh** et un coût total de **130 567,78 € HTVA**.



Par rapport à 2021, la consommation d'énergie électrique a augmenté de 12 % et le coût a diminué de 5%.

Cela s'explique par l'application de la diminution de la TICFE directement sur les factures à partir de 2022.

9 – Les interventions sur le réseau d'eau potable

	Remise à neuf d'un branchement d'eau	Fuite sur branchement	Fuite sur canalisation	Remplacement de compteur
Belleherbe	1	1	2	45
Belvoir	0	0	2	40
Bretonvillers	3	3	1	15
Chamesey	2	2	1	12
Charmoille	1	1	2	10
Froidevaux	0	0	2	9
La Grange	0	0	2	3
Longeville lès Russey	0	0	0	3
Provenchère	0	0	0	4
Surmont	0	0	0	13
TOTAL	7	7	12	154

Une campagne de changement de compteur a eu lieu en 2022 en lien avec la mise en place du nouveau système de radio-relève « Temetra ». Les agents ont profité de géolocalisation des compteurs pour remplacer ceux qui être renouvelés.

LA TARIFICATION DE L'EAU & LES RECETTES DU SERVICE

1 – Les modalités de tarification

La facture d'eau est composée en deux parties :

- **La part fixe**, indépendante de la consommation, elle correspond à l'abonnement au service ;
- **La part variable** correspond quant à elle à la consommation d'eau potable de l'abonné.

Les éléments constitutifs de la facture

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement – Location de compteur	72 €	78 €
Part variable (€ HT/m ³)		
1 ^{ère} tranche : de 0 à 500 m ³	1,83 €	2,04 €
2 ^{ème} tranche : de 501 à 1000 m ³	1,55 €	1,76 €
3 ^{ème} tranche : supérieur à 1000 m ³	1,37 €	1,58 €
Taxes & redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances (€ HT/m ³)		
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	0,10 €	0,10 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €	0,28 €

Délibération du 15 décembre 2022 effective à compter du 1^{er} janvier 2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2 – Facture d'eau type (D102.0)

La facture d'eau type de 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	72 €	78 €
Part variable	219,60 €	244,80 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au service	291,60 €	322,80 €
Taxes & redevances		
TVA	18,55 €	20,26 €
Prélèvement sur la ressource (Agence de l'Eau)	12 €	12 €
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60 €	33,60 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,15 €	65,86 €
Total	355,75 €	388,66 €
Prix TTC au m³		
	2,96 €	3,24 €

Cette hausse de tarif s'explique par la hausse des coûts énergétiques. Le syndicat ne peut pas bénéficier du bouclier tarifaire du fait de sa consommation trop importante.

3 – La facturation

Les volumes consommés sont relevés une fois par an, à l'automne.

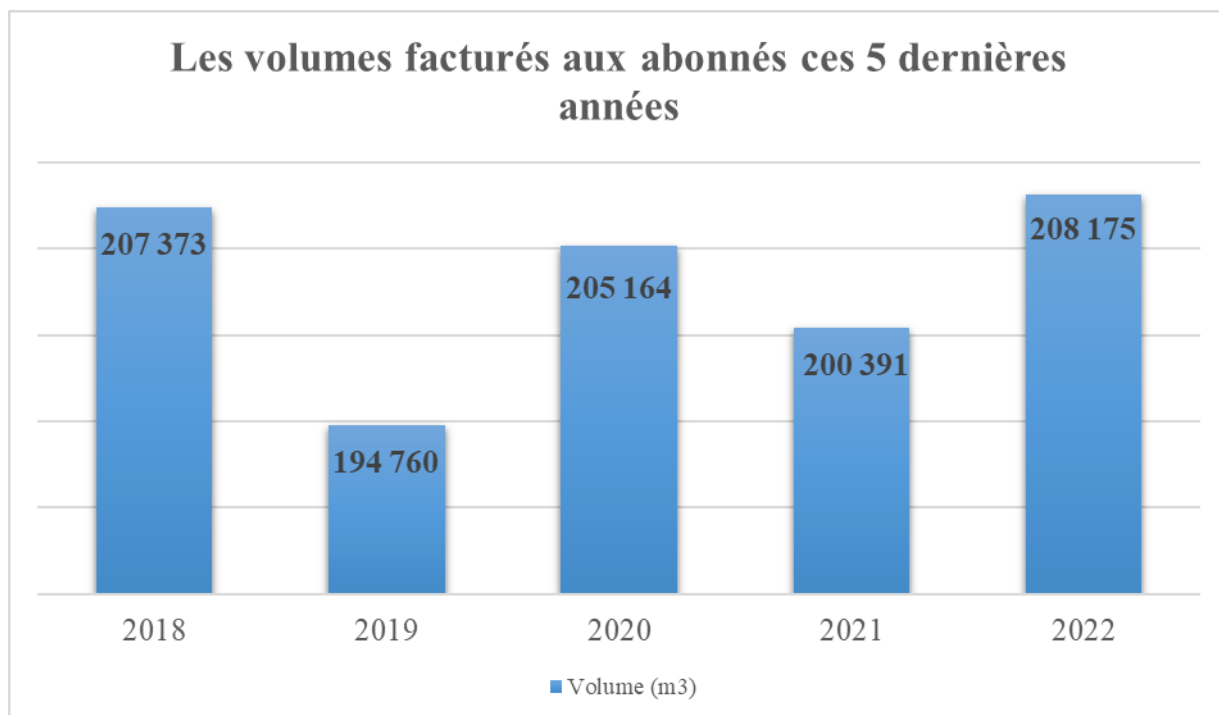
La facturation a lieu deux fois par an. Un acompte en juin-juillet et le solde en novembre-décembre.

Les tranches appliquées lors de la facturation 2022 :

- De 0 à 500 m³ : 2,04 € HT/m³
- De 501 à 1000 m³ : 1,76 € HT/m³
- Supérieur à 1000 m³ : 1,58 € HT/m³

Volumes vendus aux abonnés

2020	2021	2022
205 164 m³	200 391 m³	208 175 m³



4 – Les factures émises

Nombre de factures émises

2020	2021	2022
2 208	2 255	2 269

5 – Les recettes

	Exercice de 2022
Recettes de vente d'eau	
Recettes de ventes d'eau aux usagers	331 638,83 €
Les abonnements	90 376,61 €
Recettes de vente d'eau en gros	239 567,82 €
Total des recettes de ventes d'eau	661 583,26 €
Autres recettes	
Recettes liées aux prestations de services	24 588,25 €
Autres recettes	0 €
Total des autres recettes	24 588,25 €
TOTAL DES RECETTES	686 171,51 € HT

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – La qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les analyses d'eau sont réalisées par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire (CS) défini par le Code de la Santé Publique. Ces analyses permettent de vérifier la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

	2020		2021		2022	
	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
Analyses de microbiologie	19	0	18	0	17	1
	2020		2021		2022	
	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvement	Nombre de non-conformité
Analyses de physico-chimie	5	0	5	0	4	0

Taux de conformité

Microbiologie	2020	2021	2022
	100 %	100 %	94,1 %
Physico-chimie	2020	2021	2022
	100 %	100 %	100 %

Une analyse sur le réseau de distribution a été réalisée le 1^{er} août 2022. Elle a révélé une présence d'entérocoques et d'Escherichia coli. L'ARS a donc mis en place des restrictions d'usages de l'eau sur ce réseau.

La procédure de désinfection au chlore a été mise en œuvre et la mise à disposition de bouteilles d'eau. Des analyses de contrôle ont été faites à trois reprises. Les résultats étaient conformes aux exigences réglementaires le 9 août.

2 – L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2B)

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pt	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points ont été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts ¹	OUI	13
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85 %	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou période de pose	0 à 15 pts ²	75 %	12
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	NON	0

Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 pts Non : 0 pt	NON	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

¹ : l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90, 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

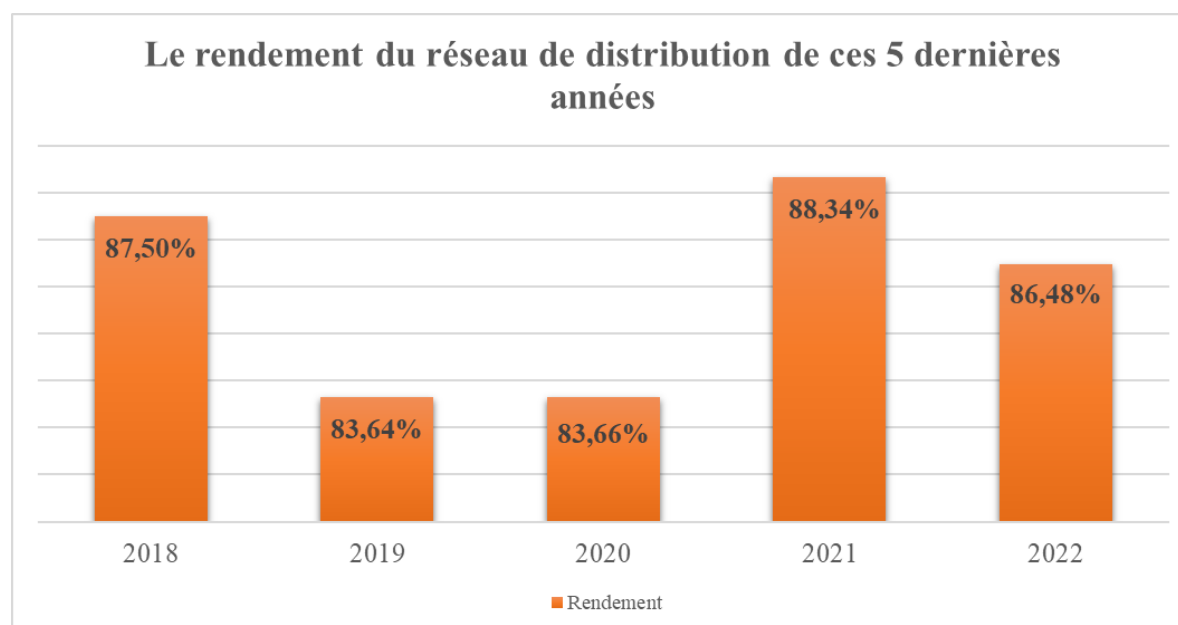
² : l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

3 – Les indicateurs de performance du réseau

3.1 – Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

2020	2021	2022
83,66 %	88,34 %	86,48 %

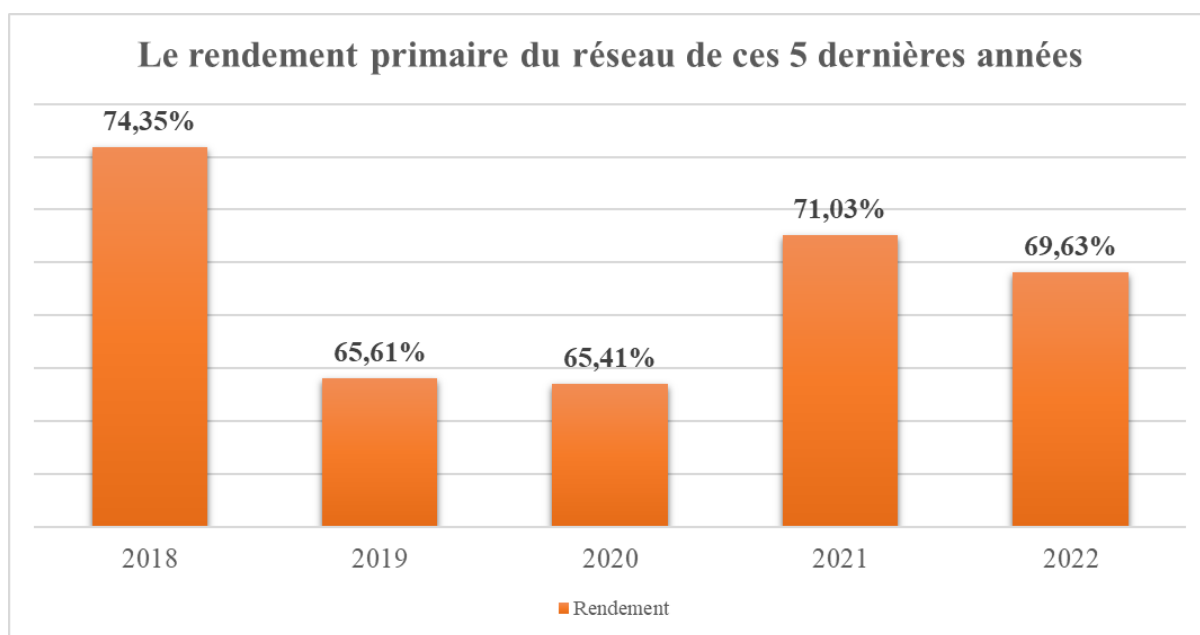


3.2 – Le rendement primaire du réseau

Le rendement primaire correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

2020	2021	2022
65,41 %	71,03 %	69,63 %

Commune	Rendement primaire	m ³ de fuite
Belleherbe	70 %	28 835 m ³
Belvoir	69,6 %	6 495 m ³
Bretonvillers	65,3 %	11 007 m ³
Chamesey	72,6 %	6 788 m ³
Charmoille	69,5 %	11 808 m ³
Froidevaux	59,6 %	6 269 m ³
La Grange	55,1 %	5 671 m ³
Longeville lès Russey	100 %	0 m ³
Provenchère	66,1 %	9 478 m ³
Surmont	86,5 %	3 166 m ³

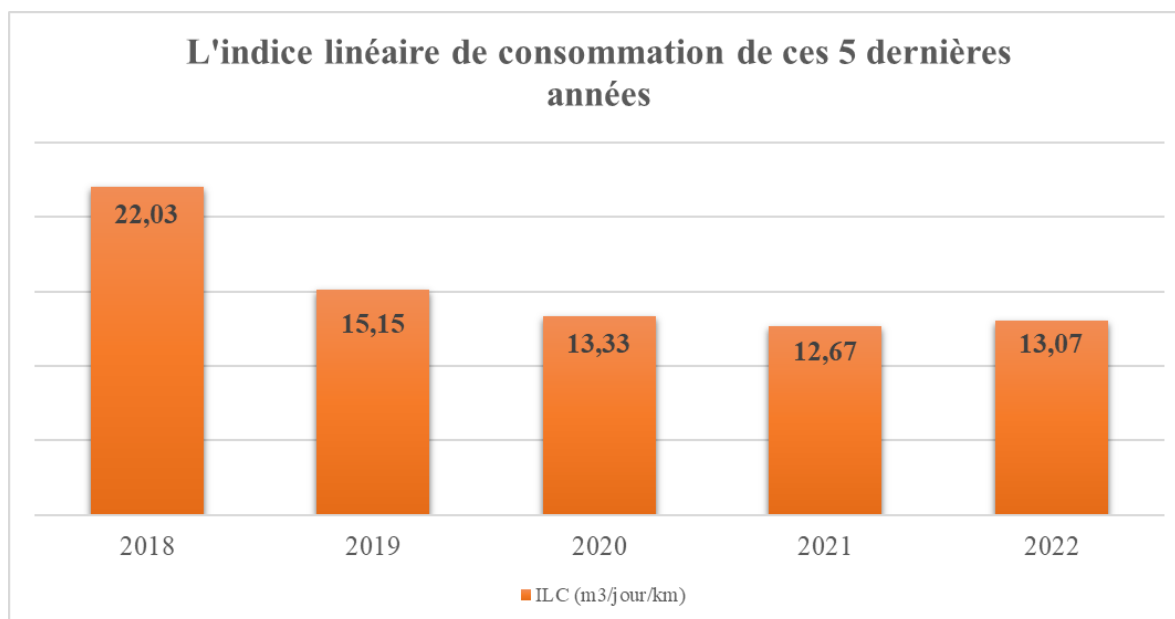


3.3 – L'indice linéaire de consommation

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

Indice linéaire de consommation (m³/j/km)

2020	2021	2022
13,33	12,67	13,07



3.4 – L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part de volume mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)

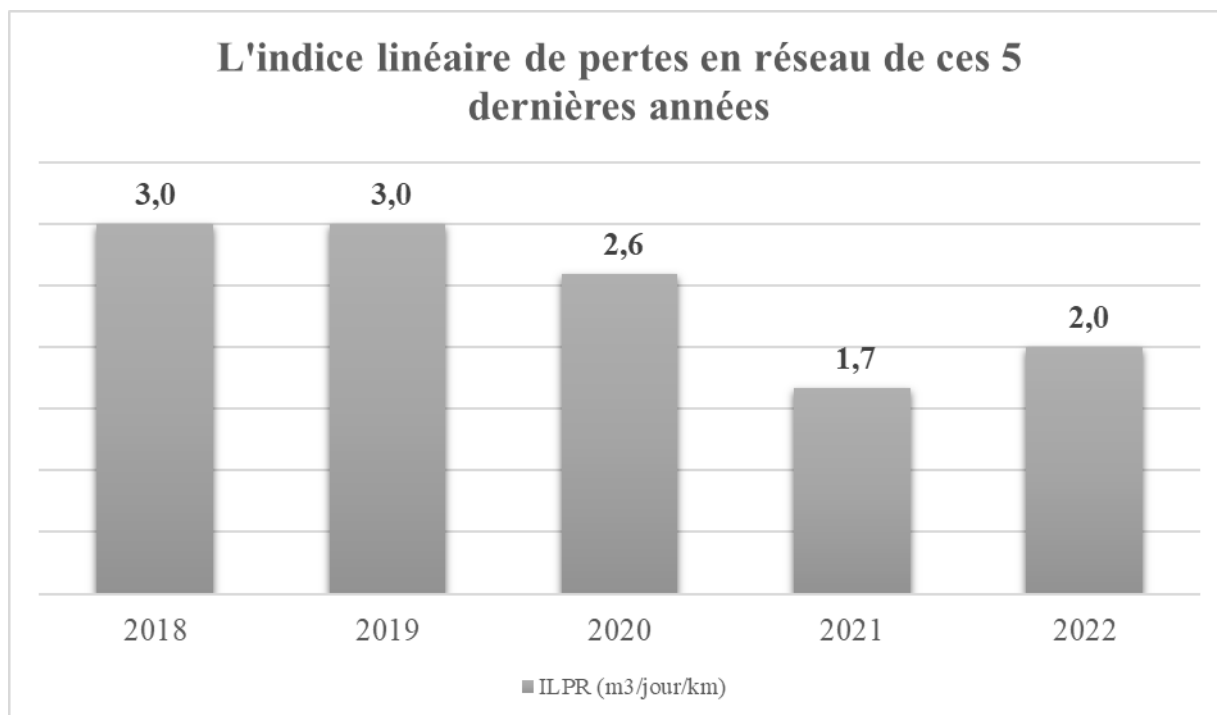
2020	2021	2022
2,7	2,0	2,2

3.5 – L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet du travail de maintenance et de renouvellement du réseau et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)

2020	2021	2022
2,6	1,7	2,0



3.6 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections des réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Linéaire de réseau renouvelé (km)

2018	2019	2020	2021	2022
0	0,45	2,3	0	0

Au cours des cinq dernières années, 2,75 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5 %**.

3.7 – Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Aucune action de protection	0 %
Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %

Dossier déposé en Préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application	100 %

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de :

- Pour la source de Froidefontaine : **50 %**
- Pour la source de la Combe : **40 %**

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 – Les branchements plombs

Depuis le 25 décembre 2013, la réglementation a abaissé la teneur en plomb dans l'eau distribuée à 10 µg/L. Cela induit à la suppression progressive des branchements en plomb.

Branchements en plomb – Exercice 2022

Nombre total de branchements	1 266
Nombre de branchement en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2
Nombre de branchement restant à la fin de l'année	33
% : branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchement	0,16 %
% : branchement en plomb / nombre total de branchements	2,60 %

2 – Les montants financiers

Exercice 2022

Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	775 612,30 €
Montant des subventions	0 €

3 – Etat de la dette du service

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre		2 069 756,77 €	1 857 572,29 €
Montant remboursé durant l'exercice	173 288,20 €	202 415,03 €	212 184,77 €
	30 350,85 €	36 901,63 €	32 429,83 €

4 – Amortissements

	Exercice 2021	Exercice 2022
Amortissements	181 961,44 €	179 399,16 €

5 – Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur, les performances environnementales du service

Lancement en 2022 d'une étude de préservation de la ressource de Froidefontaine dans le cadre des ressources karstiques majeures, qui s'étalera jusqu'en 2025.

Plusieurs projets sont en cours de réflexion, des travaux inscrits au contrat ZRR avec l'Agence de l'Eau.

ACTIONS DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Les restes à recouvrer

Au 31 décembre 2022, le montant restant impayés sur les factures émises au titre de l'année 2021 s'élève à **5 974,76 €**.

Le taux d'impayés pour le syndicat est de **1,5 %**.

2 – Les abandons de créances (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.
347,59 € ont été abandonnés, ce qui représente **0,0017 €/m³** pour l'année 2022.

PRESTATION DE SERVICE DE CONTRÔLE DE POTEAU INCENDIE

1 – Présentation de la prestation

Le service technique du syndicat propose une prestation de service aux communes de la communauté de communes de contrôle de poteau incendie. Deux types de prestations peuvent être réalisées :

- Le contrôle débit-pression d'un poteau incendie
- La réception d'un poteau incendie

Le contrôle débit-pression est à effectuer au moins une fois tous les trois ans, consiste à mesurer le débit en régime d'écoulement, lorsque le poteau est à 1 Bar et mesurer la pression statique. Les mesures sont effectuées par ouverture progressive du dispositif de réglage de l'appareil de mesure. Ce contrôle permet de vérifier la conformité du poteau incendie par rapport aux normes du constructeur. Le maire doit transmettre les résultats aux SDIS. Ce contrôle intervient en plus du contrôle fonctionnel annuel qui consiste à vérifier visuellement certains points du contrôle du poteau incendie.

La réception d'un poteau incendie est à réaliser lorsqu'un poteau incendie est installé ou bien remplacé. Il est composé d'un contrôle débit 1 bar, de la pression statique, d'une inspection visuelle et d'un formulaire à compléter répondant à la norme NFS62200.

2 – Les contrôles réalisés en 2022

2.1 – Le contrôle débit-pression

4 communes ont réalisé les contrôles, 27 poteaux incendie ont été contrôlés.

Les poteaux incendie contrôlés

Chazot	3
Orve	4
Vellerot lès Belvoir	8
Vyt lès Belvoir	12

2.2 – La réception de contrôle de poteau incendie

2 réceptions de poteaux incendie ont été réalisés sur la commune de Bretonvillers et Belvoir.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 981	1 978
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,96 €/m³	3,24 €/m³
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	100 %	94,1 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physico-chimie	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,34 %	86,48 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,0	2,2
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	1,7	2,0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5 %	0,5 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %	50 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,0061 €/m³	0,0017 €/m³
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,8 %	1,5 %